



Procès-verbal du Conseil Académique
Réuni le vendredi 17 décembre
Sous la présidence de M. DIMARCQ Noël
Vice-Président Recherche
et la coprésidence de
M. Stéphane AZOULAY
Vice-Président Formation

N°17/2021

ÉTAIENT CONNECTÉS : Mme AYERBE Cécile, M. BAILLY-BECHET Marc, Mme BERTONE Manuela, M. BIZIOU Mickael, Mme BLAY-FORNARINO Mireille, Mme BOISSELIER Pauline, M. BONCOMPAGNI Éric, M. BORGESSE Franck, Mme BRIET Catherine, Mme CHRISTIANS Elisabeth, Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne, M. DELLAMONICA Jean, Mme DEMARIA Samira, M. DOUAI Ali, Mme FEDELE Carine, Mme GWIZDEK Carole, Mme HERITIER Camille, M. LEGRAND Olivier, Mme MIGLIACCIO Claire, M. MORETTI Laurent, M. PAPADOPOULO Théodore, Mme PERALDI-FRATI Marie Agnès, Mme ROMERO Margarida, M. ROULEAU Matthieu, M. ROUX Christian M. SERRANO Benjamin, Mme TURK Pauline jusqu'à 10H15, Mme VAN DE WIELE Nathalie, Mme WALLISER Elisabeth, M. ZUCKER Arnaud jusqu'à 13H00

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : Mme ADAM Carine à M. AZOULAY Stéphane, Mme BERTRAND Marie-France à Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne, M. BOUISSOU Stéphane à M. LEGRAND Olivier, M. BLANC Frédéric à Mme HERITIER Camille, Mme COURTIN Christine à M. BONCOMPAGNI Éric, M. CASSAM-CHENAÏ Patrick à Mme BLAY-FORNARINO Mireille, Mme HUEBER Anne-Odile et M. PELLEGRINETTI à M. DIMARCQ Noël, Mme N'AIT-BOUDA Faiza à Mme FEDELE Carine, M. RASSE Paul à M. BORGESSE Franck, M. LECOUTEUX Guilhem à Mme DEMARIA Samira, M. SIIRIAINEN Fabrice à M. AZOULAY Stéphane, Mme BRIET Catherine à Mme HERITIER Camille à compter de 12H00,

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme BATAZZI Claudine, M. CAILLER Bruno, Mme PLOUVIEZ Mélanie, M. THOMIN Jean-Louis,

ÉTAIENT ABSENTS : M. ALLEGRET Jean-Pierre, Mme BARBIER Claire, M. BRUNY Rémy, M. BURRONI Gaël, Mme CERZO Delphine, M. COURDE Clément, M. DA SILVA NEVES Florentino, M. DEMESLAY Christopher, M. DIEDERICHS Thibault, Mme EL SAYED Eva, M. ESPALLARGAS Jean-Philippe, Mme FERAUD Aurélie, M. GARCIA Dimitri, M. GESBERT David, Mme GIACALONE Marjorie, Mme GIBART Laetitia, M. GOSSELET Ryan, M. HACHEM Elie, M. HASSANALY-GOULAMHOUSSEN Rahim, Mme HOUARA Inès, Mme LASRY Sarah-Kelly, Mme MALE Margaux, M. PETIT Éric, M. RABIER Quentin, M. REVELLI Gabriel, M. ROSSO Thierry, Mme SESSA Virginie, M. SOFIA Pierre Niccolo, M. STEF Jimmy, M. VEZIAN Anthony,

INVITÉS CONNECTÉS : M. AUBRY Erwan, M. BARONE Pierre, Mme BERTOLOTTO Corinne représentant M. COUNILLON Laurent, M. BOUYEYRON Charles, M. CAMINADA Alexandre, Mme CHIARUTTINI Ana, Mme COCHIN Laetitia, M. CREMOUX Pascal, Mme DE SAN LAZARO Hélène, Mme GANNIER Odile, Mme GASPARD-CLUA Stéphanie, M. MALLET Frédéric, Mme MANEAU Isabelle, Mme MARCHANDE Nadine représentant M. SAVASTA Marc, Mme MILLET-DEVALLE Anne, Mme MOULIN Elodie, Mme PIETRI Valérie représentant Mme OURIACHI Marie-Jeanne, Mme ZERMATI Johanna.

M. AZOULAY ouvre la séance à 8H35.

Il fait part d'une demande d'ajout à l'ordre du jour de deux points relatifs à la partie Recherche qui concernent d'une part la proposition au titre d'Honoris Causa de M. Yann LECUN à valider en urgence afin de respecter les délais ministériels, et d'autre part un changement de direction adjointe du laboratoire Joseph Louis LAGRANGE qui doit être acté rapidement afin de mettre en place les délégations de signature.

La demande d'ajout de ces deux points à l'ordre du jour est approuvée avec 42 pour et 1 abstention.

I.- Vie Institutionnelle

I.1.- Validation de PV des séances du Conseil Académique du 28 octobre, 16 novembre, 23 novembre et 2 décembre

Aucune remarque sur ces PV ne sont formulées.

Les PV des séances du Conseil Académique du 28 octobre, 16 novembre, 23 novembre et 2 décembre sont validés avec 42 voix pour et 2 abstentions.

II.- Vie Universitaire

II.2.- Bilan de la rentrée universitaire 2021

M. AZOULAY accueille Mme COCHIN Vice-Présidente en charge de la Vie Universitaire et de Campus, qui a souhaité présenter un point relatif à la rentrée 2021 et au 1^{er} semestre écoulé.

Elle rappelle que la rentrée a pu se faire en présentiel ce qui a permis la reprise des activités existantes ainsi que la mise en place d'un certain nombre de nouveautés. Parmi celles-ci, elle informe de la création d'un village Campus et Vie Etudiante dont l'objectif est de communiquer sur la vie étudiante au sein de l'établissement afin de favoriser un sentiment d'appartenance et d'intégration à la communauté. Il s'est donc agit de décliner ce village sur 8 principaux campus de l'Université sous forme de stands liés à différentes thématiques pour présenter les activités ou services dédiés aux étudiants. Ces stands étaient tenus soit par les services dédiés, soit par des étudiants ambassadeurs. Ce village a été déployé sur une semaine du mois d'octobre et une forte mobilisation des étudiants a pu être observée, le succès de cette manifestation permettant d'envisager son renouvellement et son extension à la totalité des campus. Mme COCHIN donne ensuite la parole à M. BARONE, Directeur de la Vie Universitaire, afin qu'il présente les nouveautés ayant trait aux domaines de la santé et du sport.

Concernant la santé, M. BARONE rappelle que la rentrée s'est effectuée dans une période de sortie de crise qui a impacté d'une part la gestion de la crise sanitaire et d'autre part une réorganisation du centre de santé sous l'impulsion du Vice-Président David DARMON. Ce centre de santé qui peinait à recruter depuis plusieurs années a vu l'arrivée de 8 nouveaux personnels en 2021. Un projet de santé ambitieux, partenarial et ancré sur le territoire a ainsi pu être développé. Outre le recrutement de personnel, le centre de santé a par ailleurs été rénové afin de permettre d'accueillir les étudiants et les professionnels dans des locaux chaleureux et de diffuser une image de qualité. Ces évolutions ont permis un net accroissement de la patientèle.

Une accréditation en Centre de Santé Polyvalent a par ailleurs été attribuée par l'ARS et ouvre ainsi la possibilité d'obtenir des financements importants qui permettront de poursuivre la politique de recrutement et d'offre de soin sans augmentation des coûts à la charge de l'établissement. L'accès aux soins est entièrement gratuit, sans avance de frais pour les étudiants, un travail de communication est encore à effectuer afin que tous les étudiants puissent en être informés.

M. BARONE souligne l'investissement des équipes dans la gestion de la crise sanitaire qui a pu s'effectuer en supplément de l'offre de soin courante et non pas à ses dépens.

M. BARONE présente ensuite les nouveautés liées au Sport. Un nouvel espace sportif a été déployé sur le Campus de Saint-Jean d'Angely sur 600 m² incluant un espace multisport, un espace vélo et un espace cardio-training musculation. L'ouverture de cette salle a permis de multiplier par 4 le nombre des inscriptions dès le premier semestre.

Mme COCHIN fait ensuite part des nouveautés sur le volet « engagement », elle informe que l'engagement citoyen des étudiants a connu une très nette reprise avec plus de 450 étudiants engagés sur le premier semestre sur 50 missions essentiellement sociétales autour de thématiques fortes (égalité des chances, accompagnement

pédagogique, solidarité). Afin de permettre la poursuite de l'investissement de étudiants, de nouvelles missions sont envisagées pour le semestre prochain. Une nouvelle version de la plateforme qui permet aux partenaires de déposer des missions et aux étudiants de s'y inscrire, vers un format plus simple à utiliser, a également constitué une évolution.

Elle aborde enfin le volet « culture » en soulignant une programmation riche et diversifiée mise en place par la Direction de la Culture tant à destination des étudiants que des personnels ou du grand public.

Les opérations « BU à l'opéra » et « sound wich sur les campus » ont par ailleurs connu un très vif succès. L'opération « BU à l'opéra » permet aux étudiants d'aller travailler à l'opéra pendant des séances de répétitions et « sound wich sur les campus » offre des moments musicaux pendant les pauses méridiennes. Une forte fréquentation des événements payant a par ailleurs été constatée. Afin que les étudiants puissent reprendre de nouvelles activités culturelles, de nouveaux ateliers de création permettant désormais aux étudiants de valider un bonus (cf PV CAC du 6 juillet 2021) ont été proposés. Le recrutement d'étudiants ambassadeurs et leur déploiement sur les campus pour présenter la politique culturelle et attirer un maximum d'étudiants vers les diverses activités s'est également développé.

M. AZOULAY remercie Mme COCHIN et son équipe et souligne que toute cette dynamique est liée à une nouvelle structuration mise en place sous l'impulsion de Mme COCHIN grâce aux fonds de la CVEC qui a permis le financement du centre de santé et d'un grand nombre d'actions essentielles pour les étudiants qui n'étaient pas possible jusqu'alors. Il fait part d'une volonté de mailler l'ensemble du territoire afin que la totalité des étudiants puisse bénéficier des différentes actions.

M. BARONE confirme qu'après la création de la DVU, l'établissement avait réussi à doubler les ressources sur ce secteur mais qu'avec la CVEC les ressources ont pu être décuplées ce qui permet d'ouvrir de nouvelles perspectives. La recherche de nouvelles ressources notamment par le biais d'appel à projets européens est également envisagée. Il ajoute que sur le semestre 2, la poursuite de l'aménagement des campus avec des investissements lourds permettra de changer de manière très concrète la vie des utilisateurs des différents sites.

Aux interrogations de M. ZUCKER concernant les tests pour le Covid, M. BARONE répond que le Centre de Santé en est équipé bien que ce ne soit pas sa vocation principale et qu'il est donc privilégié un partenariat avec les laboratoires, des campagnes de dépistage sur les différents sites ont parallèlement été mises en place et sont encore en cours.

M. AZOULAY confirme la volonté du Pr DARMON de privilégier l'utilisation du centre de santé pour d'autres actions que pour du dépistage dans la mesure où celui-ci peut se faire dans des laboratoires avec un bon maillage territorial. A la demande de Mme BRIET sur la possibilité d'un tutorat pour accompagner les nouveaux étudiants étrangers, M. AZOULAY répond que ce type de tutorat est déjà en place depuis l'an dernier à l'initiative de Mme SABOURAULT Vice-Présidente des Relations Internationales. Il précise que les actions liées au tutorat, qui fait l'objet d'une rémunération, ne sont pas présentes sur la plateforme engagement. Mme COCHIN rappelle que les missions proposées sur cette plateforme n'ouvrent droit qu'au « bonus engagement ». M. BARONE ajoute que l'association ESN propose des actions de parrainage des nouveaux arrivants davantage accès sur la vie étudiante.

M. AZOULAY répond ensuite à la demande de Mme BRIET concernant l'obtention des visas pour les étudiants étrangers qu'une présentation des Relations Internationales sera à l'ordre du jour du CAC du 13 janvier et que dans ce cadre des précisions pourront être apportées à propos de la permanence à la préfecture qui est désormais mise en place.

Concernant les travaux prévus sur le campus Carlone, M. BARONE répond à M. ZUCKER que seuls les endroits non impactés par le plan de relance verront des travaux se réaliser rapidement, ainsi à Carlone, l'aménagement de la terrasse à côté de la piscine est financé pour une réalisation des travaux au premier trimestre 2022. M. AZOULAY confirme qu'en raison des grands travaux qui vont avoir lieu dans le cadre du plan de relance, la Direction du Patrimoine avait déconseillé d'engager des actions ponctuelles de réaménagement sur les campus concernés.

M. BARONE indique qu'en ce qui concerne le campus Carlone, des poubelles résistantes aux assauts des goélands ont par ailleurs été commandées.

Concernant les installations sportives sur Sophia-Tech, M. BARONE répond à Mme PERALDI qu'un projet d'aménagement de campus est en court financé par des fonds disponibles d'UCA Sport, toutefois le projet initial qui consistait à développer une plateforme de sport extérieure n'a pu aboutir pour des raisons administratives, un repositionnement sur une autre partie du site est donc à l'étude.

Mme COCHIN propose que la DVU revienne faire une présentation lors d'un prochain CAC de l'ensemble des projets d'aménagement en cours.

Aux interrogations de Mme BERTONE sur les problèmes de chauffage qui ont affecté le campus Carlone, M. AZOULAY explique qu'il s'agissait de la rupture d'un échangeur thermique et qu'en raison de la situation sanitaire, la pièce de rechange n'était pas disponible et le délai de réparation a donc été très long. Il indique qu'il a suivi de près l'évolution

de la situation et souligne que les équipes techniques ont travaillé tardivement le soir et le week-end et que tout a été mis en œuvre pour pallier à cette situation avec notamment la location de chauffages électriques, il regrette par ailleurs un traitement médiatique qui ne relatait pas la réalité de la situation dans son ensemble. Il précise que face à des problèmes récurrents qui touchent ce campus depuis des années, Carlone a été positionné en priorité dans le programme de rénovation thermique. Il souligne que les chaudières sont vétustes sur une grande partie des campus et que Trotabas et certains locaux de Valrose ont connu une situation similaire et précise qu'à l'heure actuelle le chauffage devrait être rétabli sur l'ensemble des campus.

III.- Formation

M. AZOULAY indique en préambule que pour les points III.3 et III.4 il sera procédé au vote du principe d'ouverture des formations afin de pouvoir se prononcer ensuite sur leurs capacités d'accueil, les maquettes détaillées n'étant pas encore disponibles à ce jour, la validation définitive fera l'objet d'un vote ultérieur.

III.3.- Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)

M. AZOULAY indique que ce cycle constituera une des nouveautés de la prochaine rentrée. Il s'agit d'un nouveau type de formation lancée par le Ministère depuis 2 ans qui consiste à proposer des classes préparatoires en 3 ans à l'Université en lien avec des établissements partenaires qui portent des CPGE. L'objectif du Ministère est de procéder à un maillage territorial avec un CPES par Région Académique, la gouvernance d'UCA qui avait été contactée pour mettre en place ce cycle préparatoire à la rentrée 2022 avait dans un premier temps exprimé son souhait de le reporter à une rentrée ultérieure compte tenu du nombre important de chantiers déjà en cours, mais suite à l'insistance du Ministère il a finalement été décidé, après réflexion, de s'engager dans ce processus. Ces formations ont d'abord un objectif de promotion sociale car elles auront vocation à accueillir 40% de boursiers sur critères sociaux. Un diplôme d'établissement valant grade de Licence pourra être obtenu au terme des 3 années du Cycle. Le modèle proposé est celui développé à Paris par l'Université PSL et le Lycée Henri IV. La formation se veut interdisciplinaire et/ou pluridisciplinaire. Pour UCA deux partenaires ont été retenus le Lycée Masséna de Nice et l'Institut Stanislas de Cannes en accord avec le Recteur d'Académie. En l'absence d'un cadrage très précis du Ministère, La construction du CPES se fera sur le modèle des PPPE avec des enseignements assurés en première année à 75% par les lycées et 25% par l'université, en 2^{ème} année à 50% par les lycées et par l'université et en troisième année à 25% par les lycées et à 75% par l'Université. L'objectif est d'avoir un programme qui s'articule sur le modèle des CPGE en 3 ans, les étudiants qui obtiennent le DE à l'issue de ce cycle pourront soit postuler en admission sur titre dans les Ecoles ou intégrer certains masters. L'objectif est de mettre en avant l'expertise des Lycées et de l'Université et de faire valoir certaines originalités propres à ce parcours. Le schéma n'est à ce jour pas complètement arrêté, des discussions avec l'ensemble des directeurs de portail ayant suscité la semaine dernière un certain nombre de questions. Deux parcours sont prévus en première année : un parcours « Sciences et Société » porté par le lycée Masséna et un parcours « Humanités, Lettres et Société » porté par l'Institut Stanislas. Pour les années suivantes, des groupes de travail incluant les directeurs de portail vont bientôt être mis en place afin d'en arrêter l'organisation.

Les effectifs seront répartis en 2 groupes de 45 étudiants. Des entrées en 2^{ème} et 3^{ème} année avec des passerelles réciproques vers les licences ou doubles-licences d'UCA seront possibles.

L'ensemble des directeurs de portail s'est déclaré très intéressé par le dispositif et il a été souligné l'importance de mettre en évidence la complémentarité avec les formations déjà existantes : le CPES étant destiné à un public désireux de suivre des études pluridisciplinaires alors que les doubles-licences correspondent au choix d'un binôme de matières bien identifiées et que les licences correspondent à un choix d'études mono-disciplinaire.

A la remarque de M. ZUCKER qui juge très problématique de nouer un partenariat avec un établissement privé catholique, M. AZOULAY rappelle que l'Institut Stanislas est un établissement sous contrat et que les recteurs d'académie et de région ont validé ce partenariat. Il rappelle que cet établissement travaille avec l'Université depuis de nombreuses années et qu'un certain nombre de parcours et de diplômes communs ont déjà été mis en place.

Concernant l'organisation du parcours, M. AZOULAY explique à la demande de Mme HERITIER qu'il n'y aura pas de mutualisations entre les deux groupes dédiés, des financements spécifiques du Ministère seront perçus à la fois par les lycées et par UCA pour assurer la soutenabilité des formations. Un emploi du temps spécifique et du personnel dédié sera prévu afin d'éviter les problèmes d'organisation liées aux mutualisations.

A Mme TURK qui regrettait l'absence des enseignants de Droit à la réunion des directeurs de portail, M. AZOULAY répond que M. Marc GUERRINI était bien présent en sa qualité de Directeur du Portail de cette discipline et qu'il a alerté sur le fait que ces étudiants ne pourront pas intégrer les masters de Droit. Il rappelle qu'un travail d'organisation reste à faire afin de déterminer quels seront les masters qui pourront accueillir les étudiants issus de ce CPES.

M. AZOULAY donne ensuite la parole à M. DOUAI qui a participé à la construction du projet.

Il confirme la pertinence de cette démarche et un travail important d'organisation qui reste à faire afin d'intégrer le dispositif dans le paysage global de l'offre de formation. Il rappelle qu'un dispositif semblable de classes préparatoires ATS avait existé par le passé en Economie Gestion et avait connu un vif succès malgré l'absence de financement du ministère et un coût à la charge de l'Université. Il précise que dans le cadre de ces CPES, un projet « Cordée de la réussite » devra être déposé dès l'année prochaine afin d'amener vers les classes préparatoires des étudiants qui n'avaient pas ce type d'aspirations mais qui auraient le niveau requis pour y accéder, l'idée étant d'attirer vers l'Université des étudiants qui ne seraient pas venus naturellement, dans une perspective cohérente avec l'ensemble des licences et masters existants.

M. AZOULAY répond ensuite à la demande de M. BAILLY-BECHET que le Ministère soutiendra la formation à hauteur de 4000 €/étudiant dès la première année.

M. LEGRAND trouve la proposition intéressante sur le principe mais s'interroge quant à la définition et la pertinence de chacun des deux parcours et fait part de ses doutes des possibilités de poursuites en master pour le parcours « Sciences et Société ». M. AZOULAY précise que le contenu à construire se rapprochera davantage du programme des classes prépa et convient que le cycle ne pourra ouvrir accès à tous les masters mais que le programme devra être établi de manière à ce que certains masters, notamment pluridisciplinaires, puissent être accessibles. Il souligne toutefois que l'objectif premier du CPES est de préparer aux grandes écoles mais que l'identification claire des masters dans lesquels des poursuites d'études seront possibles constitue un point de vigilance auquel il convient d'être attentif.

M. LEGRAND s'étonne ensuite de l'absence des sciences de la vie dans une formation pluridisciplinaire. M. AZOULAY précise que le document présenté est celui envoyé au Ministère pour donner une idée du projet mais que la définition précise du contenu de la formation se fera à partir de janvier et que des ajustements par rapport à la proposition initiale seront très certainement apportés. A M. LEGRAND qui souhaite savoir si des voies seront réservées dans les grandes écoles pour les étudiants issus de ce cycle, M. AZOULAY répond que l'admission se fera sur dossier mais que le Ministère tient à ce que le CPES soit un label reconnu et une exigence de qualité qui permettra d'identifier distinctement sur Parcoursup les étudiants concernés.

Mme HERITIER attire l'attention des conseillers sur les difficultés que rencontrent déjà les personnels avec l'offre de formation existante concernant notamment la gestion des salles et des emplois du temps et s'interroge sur d'éventuels financements qui permettraient des recrutements dédiés à la gestion administrative de ces étudiants. M. AZOULAY précise que ces 2 groupes dédiés de 45 étudiants seront relativement autonomes et indépendants, ils seront hébergés pour partie par les lycées mais leur gestion administrative sera à la charge de l'Université et les structures qui les accueilleront au sein de l'établissement seront renforcées.

M. BAILLY-BECHET se félicite de la dotation du Ministère de 4000€/étudiant, mais il fait observer que ce montant est inférieur au coût d'un étudiant pour l'Université et s'inquiète donc d'une surcharge pour l'Université et fait part de ses doutes quant à la possibilité d'accueillir des étudiants supplémentaires dans une conjoncture où le manque de salles ne permet déjà pas, à l'heure actuelle, d'accueillir correctement les étudiants.

M. AZOULAY répond que l'examen des capacités d'accueil qui fera suite à ce point de l'ordre du jour permettra d'observer de manière globale, une réduction pour 2022-23. Il répète que ces CPES constitue une offre complémentaire et que compte tenu de l'accueil des étudiants par les établissements partenaires avec une charge répartie essentiellement sur les lycées en 1^{ère} année, le problème des locaux ne devrait pas se poser compte tenu de la pluridisciplinarité de la formation qui permettra la répartition des étudiants sur l'ensemble des portails.

Mme WALLISER aurait souhaité pour sa part, que le Management soit ajouté au parcours « Humanités, Lettres et Société » car ce public d'étudiants est typiquement celui qui intéresse les responsables de ce master. Elle précise par ailleurs que le modèle de départ proposé par le lycée Henri IV avait bien pour objectif d'attirer les boursiers mais qu'à terme leur nombre est devenue marginal, il conviendra donc pour UCA et ses partenaires de veiller à maintenir au fil du temps à conserver les priorités fixées au départ. M. AZOULAY confirme qu'un paramétrage bloquant sera en place sur Parcoursup rendant obligatoire la proportion de 40% de boursiers et précise que le Lycée Henri IV et PSL avaient lancé leur dispositif préalablement au projet du ministère. Il confirme par ailleurs que le Management pourra bien être intégré au programme de la formation.

Il conclut en soulignant l'intérêt de se positionner sur l'ouverture de ce parcours à UCA dès 2022, dans une conjoncture où les grosses universités de la Région ne le proposent pas encore.

Le Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieures (CPES) est validé avec 28 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions.

III.4.- Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles : PPPE Sciences et Technologie

M. AZOULAY indique que cette demande fait suite à un PPPE sur la mention « Lettres » validée en CAC l'année dernière. Il informe de la présence en séance de M. Erwan AUBRY, porteur du projet.

Compte tenu de problèmes techniques de connexion ne permettant pas à M. AUBRY de prendre la parole, M. AZOULAY explique qu'il s'agit d'une co-construction entre le Lycée du Parc Impérial de Nice et l'Université sur un programme clairement défini avec une répartition en terme de volumes horaires et d'ECTS. M. AZOULAY souligne qu'en accord avec les équipes pédagogiques la capacité d'accueil de la mention « Lettres » avait été diminuée proportionnellement aux places prévues pour le PPPE et qu'il sera procédé de la même manière pour le PPPE ST.

Il donne ensuite la parole au premier rapporteur qui indique que ce parcours a vocation à favoriser la formation en sciences des futurs professeurs des écoles. Il rappelle l'existence, par le passé, d'un parcours de Licence « Sciences et Cultures » qui avait pendant plusieurs années, favorisé la candidature au Master MEEF 1^{er} Degré. Ce parcours avait connu un réel succès et sa disparition lors de la mise en place du continuum avait constitué une lacune importante pour la préparation de scientifiques au métier de professeur des écoles.

Il précise que le PPPE constitue un parcours de licence qui s'appuie sur un partenariat fondé sur l'alternance lycée/université avec une universitarisation progressive (75% au lycée et 25% à l'université en L1, 50% au lycée et à l'université en L2 et 25% au lycée et à 75% à l'Université en L3). Le financement sera assuré par la DGESIP et sera constitué d'une part pérenne calculée sur la base d'un coût/étudiant de 1000 € en L1, 1500 € en L2 et 2200 € en L3 et d'une part non pérenne de 400€/étudiant pour la mise en place du dispositif la première année. L'ouverture est proposée en septembre 2022 pour un parcours pluridisciplinaire délivrant une formation très large en sciences au sein de la mention « Sciences et Technologie ». Il souligne que la réponse positive du Ministère à la proposition transmise dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt est très récente et que, de ce fait, la structuration fine de la maquette reste à construire. Tous les éléments permettant de justifier la pertinence du partenariat avec la Parc Impérial sont donnés dans la lettre d'intention de façon convaincante. La co-construction du contenu pédagogique des enseignements et de leur organisation se fera sous l'égide d'un comité de pilotage constitué du coordonnateur de la formation, du responsable du portail Sciences et Technologie d'UCA, du proviseur du lycée du Parc Impérial de l'administrateur provisoire de l'INSPE de Nice, et du doyen des IA-IPR de l'académie de Nice. Le comité de pilotage élaborera la stratégie et l'organisation du travail. Le travail sur les contenus pédagogiques des cours sera mené de concert entre le lycée et l'université. Les IA-IPR des disciplines enseignées en lycée seront impliqués dans la conception et la sélection de l'équipe pédagogique du lycée. La répartition des enseignements entre lycée et université se fera sur une base hebdomadaire (24h/semaine en Lycée et 6 à 10h/semaine en université pour la L1) suivant le calendrier semestriel de la Licence ST, afin de favoriser une organisation propice à la réussite des étudiants et à la mise en œuvre du partenariat. 3 UE du portail (de 6 ECTS chacune) seront validées en L1. Ces UE devraient être constituées des 2 UE de fondements mathématiques proposées dans la Licence ST et d'une UE d'une autre science de la licence ST ou de la licence SV qu'il reste à déterminer. Sur la quinzaine de cours proposés à l'université sur les 3 années du PPPE, qui seront sélectionnés parmi les cours de L1 ou L2 des Licences ST ou SV, à peu près un tiers seront des cours de mathématiques. Ces cours seront déterminés par le comité de pilotage après concertation avec les départements disciplinaires des licences ST ou SV.

Les dispositifs d'accompagnement pour la réorientation des étudiants en cas d'échec en première ou en deuxième année sont conformes aux pratiques au sein du portail ST. Par ailleurs, l'évaluation des élèves se fera suivant les règles du contrôle continu intégral. Le jury semestriel sera ouvert à tous les enseignants de la formation (les délibérations du jury prendront la forme d'un conseil de classe en L1 et en L2).

Compte tenu de tout ce qui précède, de la conformité du projet au cadrage du 2e AMI et de la pertinence absolue d'un tel parcours au sein d'UCA, permettant à nouveau de préparer de futurs professeurs des écoles aux matières scientifiques présentes dans l'enseignement du 1er degré, le rapporteur fait part de son très favorable à l'ouverture de ce parcours.

En l'absence du second rapporteur M. AZOULAY fait part de son rapport et de son avis global favorable. Il émet toutefois quelques demandes de clarifications, M. AZOULAY précise en réponse à ses interrogations que le parcours proposé s'inscrit bien dans la mention Sciences et Technologies, qu'il s'agit aujourd'hui de voter le principe de l'ouverture du parcours et que le CAC aura à se prononcer dans les prochains mois sur la maquette intégrant les aspects

pédagogiques et financiers de la formation. Il souligne que l'ajout d'effectifs généré par le PPPE est compensé par une diminution de la capacité d'accueil globale du portail ST.

Mme ROMERO témoigne de son expérience très satisfaisante dans le cadre du PPPE de Lettres et juge excellente l'initiative de créer un parcours du même type en Sciences.

Le Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles - Sciences et Technologies est validé avec 41 voix pour et 1 abstention.

III.5.- Réorganisation PASS/LAS

M. AZOULAY rappelle le contexte avec une gestion très difficile pour la première année de mise en œuvre de la réforme qui a vu la suppression de la PACES, l'instauration d'un Parcours d'Accès Spécifique aux études de Santé qui devait être organisé sur la base de mineures disciplinaires pour permettre des réorientations à l'issue de la première année, et l'instauration d'un système de LAS (Licence Accès Santé) qui permettait l'accès à des étudiants qui n'auraient pas choisi le PASS d'accéder aux études de santé. La complexité du dispositif tient aux quotas imposés entre filières, aux places réservées aux étudiants qui entreraient par le biais des L2 ou des L3 et à une gestion mutualisée entre composantes. Bien que le système présente des aspects très positifs avec la possibilité d'accueil d'un public diversifié et la possibilité d'évoluer sans risque de blocage à l'issue de la première année, l'ensemble des contraintes rendent très difficile l'application de la réforme.

Dans le dispositif PASS il était proposé, outre les UE de compétences transversales (également proposées en LAS), 3 UE d'ouverture disciplinaire mutualisées avec les licences générales pour permettre les réorientations, 5 UE spécifiques Santé dont 3 UE « Santé transversales » communes avec les LAS proposées en distanciel. Deux UE spécifiques Santé étant en présentiel, des contraintes d'emploi du temps lourdes à gérer ont vu le jour, des problèmes pour les étudiants à trouver le bon interlocuteur ont également été observés. Les difficultés constatées ont concerné l'ensemble des universités, ainsi des réflexions se sont mises en place au niveau national avec la création de groupes de travail qui ont émis des recommandations avec notamment l'idée de passer du modèle PASS/LAS à un modèle LAS. L'établissement a donc fait le choix d'un modèle de 7 LAS qui porterait l'accès aux études de santé avec toujours le même principe du maintien de 3 UE disciplinaires de la mention de licence, les compétences transversales et 5 UE de santé. Les directeurs de Portail qui ont participé à une réunion de travail cette semaine ont unanimement salué la simplification et le travail de réorganisation, le nombre de parcours qui était de 23 se trouvant désormais réduit à 7. Une modification fondamentale est également apportée sur Parcoursup selon les souhaits du Ministère : jusqu'à présent les étudiants de LAS n'étaient pas visibles sur les classements Parcoursup, ainsi, les étudiants qui candidaient dans la licence générale et dans la LAS avaient strictement les mêmes attendus et les mêmes critères de sélection et la commission de sélection ne savait pas si l'étudiant avait postulé sur la licence classique ou sur la LAS pour opérer son classement. A compter de l'année prochaine, il y aura des classements séparés pour l'ensemble des mentions à l'exception de sciences (pour laquelle le processus est reporté à 2023) ainsi des attendus complémentaires pourront être posés pour les parcours LAS, les jurys et les comités de sélection LAS seront portés et pilotés par la Faculté de Médecine qui sera l'interlocuteur unique des étudiants. Une coordination sera parallèlement mise en place avec des jurys bi-disciplinaires intégrant des enseignants de la mention porteuse et du secteur Santé.

Concernant les disciplines retenues il est apparu pertinent de laisser aux enseignants de Médecine le choix final, ainsi tous les portails seront présents à l'exception du portail LLAC.

M. ZUCKER ne remet pas en cause le besoin d'une modification de l'accès aux métiers de Santé mais déplore l'absence totale d'une composante d'UCA qui avait participé au modèle initial. Il ne conteste pas la notion de simplification mais constate qu'un certain nombre de départements (lettres, philosophie et sciences du langage) ont été écartés de la formation aux métiers de santé. Il pense que la décision finale sur le choix des disciplines aurait dû être celle de l'Université plutôt que celle de la Faculté de Médecine. Il regrette par ailleurs que l'information ait été communiquée tardivement aux responsables du Portail LLAC et fait part de leur opposition à ce rétrécissement de la formation. Il prend acte que la Philosophie a désiré se retirer mais demande à ce qu'une huitième possibilité de LAS soit incluse au dispositif avec les Lettres. Il pense qu'il est essentiel pour les étudiants de la filière santé tant pour leur formation que pour leurs réorientations éventuelles d'avoir une ouverture sur les Lettres qui permet une approche linguistique sur la terminologie disciplinaire, un programme spécifique ayant été façonné de manière à répondre à ce nouveau besoin. Une perspective historique sur les concepts et les textes relatifs aux métiers de santé, une perception plus globale de la Médecine, des possibilités de réfléchir à la création littéraire et à l'écriture avec notamment l'existence d'une importante littérature contemporaine dans le domaine de la médecine, seraient également ouvertes. M. ZUCKER

réfute enfin l'argument de simplification aux fins de facilités de gestion car il pense que 8 LAS au lieu de 7 constituent une offre tout à fait gérable.

M. AZOULAY répond que dans la discussion initiale les enseignants de Médecine avaient refusé de conserver au vu des résultats aux examens les étudiants issus des portails LLAC et SHS, aucun étudiant de ces 2 portails n'ayant pu accéder à la 2^{ème} année. L'établissement a posé la condition qu'un des deux portails soit maintenu, entre Lettre et Histoire, c'est donc Histoire qui a fait l'objet de leur choix. Il souligne que la réorganisation s'est donc opérée en fonction d'un certain nombre de compromis. Le Pr BRONSARD de la Faculté de Médecine qui pilote cette réorganisation a fait observer que les universités qui proposaient des LAS de Lettres ont fait en grande majorité le choix de les supprimer car les résultats des étudiants concernés ne correspondaient pas aux attentes. Une réintroduction pourrait être envisagée à plus long terme mais elle ne sera pas possible l'année prochaine.

M. ZUCKER regrette que, sur la base d'une seule année, il ait pu être décidé que les résultats étaient insuffisants et trouve les conclusions tirées beaucoup trop hâtives, il déplore par ailleurs que ce soit la Faculté de Médecine qui décide de l'organisation des études pour des étudiants qui seront éventuellement amenés à se réorienter et à poursuivre leurs études dans d'autres filières que dans la filière Santé. Il souligne, concernant un éventuel arbitrage, que les responsables du Portail LLAC n'ont pas eu la possibilité d'exprimer un soutien ferme pour le maintien de ce parcours.

M. AZOULAY redit que ce choix est le résultat d'un compromis issu d'une discussion globale, il souligne que le choix de retirer le PASS et de maintenir les LAS a été un choix d'établissement qui n'était pas celui des enseignants de Médecine désireux au départ de conserver le PASS. M. AZOULAY rappelle qu'à l'origine c'est pour répondre à sa volonté que des parcours avaient été ouverts dans toutes les filières à UCA contrairement à un grand nombre d'universités où ces parcours ne concernent que les domaines des sciences et dans une moindre mesure de l'économie gestion.

M. DELLAMONICA confirme que la proposition faite n'émane pas de la Faculté de Médecine mais d'une concertation avec l'Université et ses services. Il rappelle que la réforme a permis de passer d'une première année qui ne concernait uniquement la Médecine à une première année de Santé MMOPK qui associe de nombreuses composantes. Il souligne que malgré la complexité du dispositif, UCA est une des rares universités françaises qui n'a pas essuyé de recours sur la première année de la réforme. Il admet que porter un jugement au terme d'une année de fonctionnement est difficile mais confirme le besoin d'une simplification urgente et souligne que la majorité des universités a fait le même choix à la lumière des résultats de la première année, choix qui pourra être rediscuté à l'avenir. Il rappelle par ailleurs le caractère contraignant de la loi et fait part de premiers retours positifs de la part des étudiants et de leur famille et souligne à ce propos le besoin de créer une situation apaisée au terme d'une période qui a été particulièrement compliquée. Il précise que la présente proposition ne concerne que la première année et qu'au-delà de celle-ci, la Faculté de Médecine reste favorable à l'ouverture de parcours vers les professions de santé notamment avec les EUR au niveau Master.

M. ZUCKER ajoute qu'il n'est pas opposé à la réforme et au projet de simplification mais il réitère sa demande à ce qu'un LAS Lettres, issue d'une composante essentielle d'UCA, soit réintégrée dans la mesure où les autres mineures n'ont pas manifesté d'opposition à sa présence et pense qu'il appartient aux étudiants de décider si cette forme de début de cursus peut leur convenir.

M. AZOULAY répond que cette discussion pourra être réouverte pour la rentrée suivante.

A la demande de M. BORGESSE qui souhaite savoir si la suppression du PASS fait écho à une décision nationale et qui craint, dans le cas contraire, de voir les étudiants désireux de suivre un cursus PASS aller s'inscrire dans d'autres universités, M. AZOULAY répond qu'il s'agit d'une décision locale mais il précise que le programme des nouvelles LAS prévoit 50% d'enseignements de santé comme dans le PASS. Il explique que certaines universités n'avaient pas proposé de PASS dès le début de la réforme, que d'autres ont abandonné le PASS à l'issue de la première année et que le Ministère souhaite la généralisation d'un modèle exclusivement LAS pour l'ensemble des universités même si pour l'instant les textes permettent encore l'existence du PASS. Il ajoute que jusqu'à présent les quotas définis s'appliquaient au PASS et à l'ensemble des LAS et que désormais les quotas seront positionnés pour chaque parcours LAS ce qui permettra une meilleure visibilité pour les étudiants.

Aux interrogations de M. ZUCKER sur le sort des étudiants des mineures supprimées, M. AZOULAY indique que le glissement se fera progressivement et que le système actuel perdurera en LAS2 l'année prochaine, les étudiants de ces mineures auront ainsi la possibilité de terminer leur cycle.

A M. LEGRAND qui s'interroge sur les modalités et dates de fixation des quotas pour les LAS2, M. AZOULAY répond que l'établissement fixera le total des places et que la répartition se fera au prorata des capacités d'accueil.

Concernant les interrogations de M. LEGRAND sur la possibilité d'évaluer en contrôle continu intégral conformément aux MCC du portail Sciences et Technologie, M. AZOULAY répond positivement et précise qu'il ne sera tenu compte dans le classement sur ce portail des 2 seules UE communes, la 3^{ème} UE ne sera prise en compte que pour la validation de l'année.

Un travail sera mené par M. BRONSARD avec chacune des LAS dès janvier afin de pouvoir anticiper et éviter toutes les erreurs de communication et de gestion qui ont pu être faites précédemment.

Le modèle de réorganisation d'accès aux études de santé est validé avec 35 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions.

III.6.- capacités d'accueil, critères de sélection

III.6.1.- Accès aux études de Santé

M. AZOULAY explique qu'en parallèle à la réforme, il est demandé aux instances des Universités en vertu des nouveaux textes réglementaires de valider les objectifs pluriannuels des formations et que dans ce cadre, l'ensemble des formations MMOP devra se projeter sur le nombre d'étudiants qui seront diplômés à l'issue de leurs études sur les 5 prochaines années. Ces objectifs sont, dans un premier temps, proposés par les composantes et soumis à l'ARS qui les valide ou pas au regard des objectifs fixés nationalement. Après avis favorable de l'ARS ils sont soumis au vote des instances des établissements. L'ARS ayant validés les objectifs transmis par UCA (cf document joint) il convient aujourd'hui de les voter en CAC. Les capacités d'accueil en L2 ainsi que les effectifs L2/L3 pour les années 2022 et 2023 doivent également être soumis aujourd'hui au vote du CAC.

A M. LEGRAND qui s'interroge sur la marge d'adaptation par rapport à ces objectifs, M. AZOULAY répond que l'établissement a intégré la marge la plus haute accordée par l'ARS.

Les objectifs pluriannuels d'admission à l'entrée de la 1ère année du 2ème cycle des études MPOM pour la période 2023-2027 et les capacités d'accueil PASS/LAS L2 et L3 2022 et 2023 sont approuvés avec 35 voix pour et 7 abstentions.

III.6.2.- Accès au 1er Cycle (Parcoursup)

M. AZOULAY présente une synthèse des tableaux joints. Au regard des échanges sur la charge d'enseignement évoquées lors de précédents débats, une discussion s'est tenue associant un très grand nombre de formations au terme de laquelle une volonté de diminuer les capacités d'accueil a été demandée par certaines équipes pédagogiques, d'autres ont accepté les diminutions qui leur étaient proposées, certaines ont toutefois souhaité maintenir les capacités précédemment fixées avec une vigilance particulière qui sera apportée pour des disciplines qui étaient globalement en tension. Le tableau présenté a ainsi pu être accepté par l'ensemble des parties.

Une diminution globale de 397 places apparaît donc pour l'ensemble de l'établissement et permet en partie de compenser des augmentations avec notamment des places supplémentaires acceptées sur le secteur santé dans le cadre de la réforme. Les diminutions concernent, en particulier, des filières très en tension tels que STAPS. M. AZOULAY regrette les délais contraints dans lesquels les propositions ont dû être remontées mais il se félicite de la qualité des échanges et remercie l'ensemble des collègues qui y ont pris part.

M. CREMOUX fait part des nouveautés qui outre le PPPE Sciences et Technologie précédemment voté, concernent également un double diplôme en Droit en partenariat avec l'université d'Essex en Angleterre mis en place dans le cadre d'une convention.

A Mme HERITIER qui s'interroge de savoir si les diminutions votées vont vraiment être appliquées ou si des négociations avec le rectorat en juillet/août risquent encore d'entraîner l'ouverture de places supplémentaires, M. AZOULAY répond que l'établissement restera ferme sur ses positions car il souligne qu'il est largement sous-doté (à peu près de 30 millions d'euros par rapport à la moyenne nationale par établissement et de près de 80 millions d'euros par rapport à certaines autres universités de la région), un rattrapage a été demandé mais la somme obtenue n'a été que de 600 000 €. Dans ces conditions, il indique qu'UCA ne pourra retrouver des capacités d'accueil plus élevées que si l'établissement est financé à la hauteur de la moyenne nationale.

M. BAILLY-BECHET observe que conformément au point III.5, les places précédemment ouvertes en PASS ont été basculées sur les LAS alors que les étudiants de PASS suivaient moins d'UE que ceux de LAS, il s'interroge dans ces conditions de savoir s'il n'y a pas un risque de surcharge des LAS qui vont se retrouver débordées par un afflux d'étudiants. M. AZOULAY répond que les nouvelles LAS seront proposées sur le modèle PASS et qu'elles ne contiendront donc pas plus d'UE ainsi la charge sur les LAS sera au contraire moins importante que précédemment.

Les capacités d'accueil et critères de sélection pour l'accès au 1er Cycle (Parcoursup) sont approuvés avec 40 voix pour et 2 abstentions.

III.6.3- Informations : plateforme sélection Masters

M. AZOULAY fait part du souhait du Ministère de mettre en place une plateforme similaire à Parcoursup pour l'ensemble des masters. Contrairement à Parcoursup il ne s'agira pas d'une plateforme de classement mais d'une plateforme de sélection. Il a été observé qu'un des principaux inconvénients du système de sélection actuellement en place tient à l'existence de calendriers assez distincts entre les différentes universités malgré les tentatives d'harmonisation initiées par le réseau des VP-formation. Ainsi les étudiants pouvaient bloquer des places en attendant la réponse du Master qu'ils privilégiaient. Il est donc apparu nécessaire de mettre en place un calendrier national. Toutefois afin d'éviter que des étudiants acceptent plusieurs masters et bloquent des places en se laissant le temps de la réflexion, le Ministère a choisi de mettre en place un dispositif du même type que Parcoursup permettant la gestion automatisée de listes d'attente afin de fluidifier le système en empêchant la possibilité laissée aux étudiants de préempter des places qu'ils n'occuperont pas au bout du compte. Ce système permettra aux étudiants d'avoir une meilleure visibilité de l'ensemble de l'offre au niveau national avec pour corolaire l'introduction d'attendus et de critères d'examen des vœux à positionner sur la plateforme. L'établissement définissait déjà des critères de sélection mais il a fallu, dans des délais très contraints, proposer des attendus. Le vote du CAC devra donc concerner plusieurs niveaux : la capacité d'accueil globale de la mention, la capacité par parcours et la capacité dédiée aux étudiants nationaux.

M. AZOULAY confirme suite à une remarque de Mme ROMERO, que ce dispositif imposera, au moins dans un premier temps où la plateforme ne pourra être proposée qu'en langue française, de gérer plusieurs plateformes en parallèle (Parcoursup Master, Campus France et e-candidat). M. CREMOUX explique que la plateforme a été pour l'instant réservée aux étudiants diplômés d'une licence obtenue en France car bien que les établissements sélectionnent pour l'entrée en master, un candidat qui n'a reçu aucune proposition pour son entrée en master peut faire valoir son droit à poursuites d'études s'il est titulaire d'une licence obtenue en France, la gestion des saisines aurait donc posé problème si la plateforme avait intégré des diplômés internationaux hors Campus France.

M. AZOULAY précise à la demande de Mme MIGLIACCIO, qu'il faut entendre par étudiants « nationaux » tous ceux qui ont obtenu un diplôme national de licence, M. CREMOUX ajoute que sont aussi pris en compte les étudiants de nationalité française ayant suivi leur cursus à l'international.

Mme HERITIER s'interroge sur les capacités globales et craint qu'un certain nombre de capacités d'accueil ne soient pas en adéquation avec les seuils d'ouverture fixés pour les masters. M. CREMOUX indique qu'une capacité globale par mention est indiquée dans le document, il précise qu'il s'agit de la capacité d'accueil pour les nouveaux arrivants qui ne tient pas compte des éventuels redoublants. M. AZOULAY rappelle que le seuil d'ouverture est à 7 et remarque que le nombre de parcours qui présentent une capacité inférieure à ce seuil est en très nette régression. Concernant les saisines, Mme HERITIER s'interroge de savoir si dans le cas où le nombre de candidats internationaux ou de formation continue serait inférieur à la capacité fixée, le nombre d'étudiant nationaux diplômés de licence pourrait être augmenté. M. AZOULAY répond que ce type de décision appartiendra aux équipes pédagogiques, il rappelle que la capacité fixe un seuil minimum. Mme HERITIER fait part d'un contexte où certains masters qui ne parviennent pas à atteindre leur capacité d'accueil refusent cependant d'examiner les dossiers de saisine. Bien que la décision finale de sélection appartienne aux équipes, M. AZOULAY trouve regrettable que les dossiers ne soient pas examinés car il rappelle que c'est une obligation et propose de travailler avec les équipes concernées.

M. CREMOUX précise qu'avant d'arriver à la saisine, la nouvelle plateforme permettra d'avoir une phase principale d'admission qui permettra de classer les candidats, de définir ceux qui sont admis, en liste d'attente et refusés. En fonction des réponses envoyées, des étudiants qui se maintiennent en liste d'attente et des étudiants internationaux et stagiaires de formation continue éventuellement recrutés, les places qui resteraient vacantes pourront être basculées en phase complémentaire sur laquelle les candidats qui n'ont pas eu de réponse pourront postuler. Ainsi les saisines n'interviendront que pour les candidats restés sans réponse au terme de la phase complémentaire. Il souligne

la simplification apportée par une plateforme nationale qui permettra à l'étudiant d'avoir une vision globale sur toutes les formations à l'échelle du territoire.

Aux interrogations de Mme HERITIER sur l'absence dans le tableau du parcours NSI (Numérique et Sciences Informatiques) dans le master MEEF, M. AZOULAY répond que pour l'instant, l'INSPE n'a pas souhaité l'ouverture de ce parcours. Mme HERITIER fait part de son étonnement et rappelle que depuis 2 ans, un autre parcours a été fermé pour privilégier le NSI à la demande du Rectorat. M. AZOULAY répond que le parcours fermé l'avait été également en raison de ses faibles effectifs. Mme HERITIER déplore qu'il n'y ait pas eu de suite à une demande du Rectorat qui semblait pressante. M. AZOULAY explique que la volonté d'ouvrir ce parcours est toujours présente mais qu'au vu de la complexité de la situation liée aux difficultés que rencontrent l'INSPE en ce moment, il a été jugé préférable de reporter cette ouverture.

M. AZOULAY précise ensuite à la demande de Mme MIGLIACCIO que tout étudiant titulaire d'une licence obtenue en France devra postuler sur cette plateforme mais n'aura pas à s'inscrire sur e-candidat dans la mesure où il est diplômé de ce type de licence. Il précise ensuite à la demande M. BAILLY-BECHET que la campagne de candidature sera nationale. M. CREMOUX ajoute que le calendrier national devrait être communiqué dans les jours qui viennent.

M. AZOULAY indique suite à une remarque de Mme MIGLIACCIO que pour les masters, compte tenu d'un système sélectif, l'établissement maîtrisera complètement la liste des candidats contrairement au L1 où des quotas de boursiers sont à prendre en compte. Mme MIGLIACCIO s'inquiète ensuite des délais de réponse afin qu'il n'y ait pas de pénalisation pour le recrutement en master des étudiants qui ont suivi leur cursus de 1er cycle dans l'établissement, M. AZOULAY répond que les délais seront les mêmes pour l'ensemble des candidats au niveau national. Concernant le calendrier, M. CREMOUX indique que l'offre de formation et les critères de sélection seront communiqués dès le 1er février, les candidats pourront postuler entre le 1er mars et le 27 mars, les dossiers pourront commencer à être examinés par l'établissement le 1er avril avec une remonté nationale des classements au 15 juin, une exception concerne cependant les formations en apprentissage pour lesquelles l'établissement pourra donner sa réponse aux candidats dès le mois de mars. Mme MIGLIACCIO craint que cette procédure soit source de stress pour des étudiants qui connaissent déjà une situation compliquée à gérer compte tenu de la crise sanitaire, avec des réponses données qui pourraient être plus tardives que dans le système actuel. M. AZOULAY répond que les délais de réponses dépendront du calendrier de chaque formation. Mme HERITIER précise que le service d'orientation, conscient de cette problématique, a prévu, dès la première semaine de mars, une série d'évènements à définir en fonction des besoins des EUR, autour des candidatures en master (utilisation de la plateforme, rédactions des lettres de motivation et de CV).

M. CREMOUX ajoute que, pour l'instant, l'accès à la plateforme de candidatures n'est pas ouvert et que l'établissement publie les décisions du CAC et du CA sur la plateforme « trouver mon master » qui alimentera la plateforme de candidatures. Un séminaire « candidature en master » sera prochainement organisé pour expliquer le fonctionnement de la plateforme. Il précise que le Ministère a décidé qu'il serait de la responsabilité du candidat de fournir les pièces adéquates du dossier et qu'il n'y aurait pas en conséquence de vérification administrative sur ce point. Les vœux pourront porter sur un nombre de mentions limité à 10 avec la possibilité de candidater sur l'ensemble des parcours d'une mention. Il ajoute que sur les réponses qui seront données au candidat, les refus n'auront pas à être justifiés, le candidat aura un mois pour demander, s'il le souhaite le justificatif ayant motivé le refus et pour introduire un recours gracieux, ou contentieux au tribunal administratif, s'il conteste la décision.

III.6.4.- Modalités relatives à la sélection en second cycle

Suite aux remontées des EUR, M. AZOULAY indique qu'il n'y a pas eu de discussion particulière au niveau master et qu'une diminution globale de 317 places est observée en M1 parmi lesquelles plus de 200 places concernent les masters MEEF, où compte tenu de la réforme, les capacités d'accueil ont dû être réadaptées en fonction notamment des places ouvertes au concours.

M. AZOULAY précise que le vote du CAC concernera l'ensemble du second cycle.

Les capacités d'accueil et critères de sélection pour l'accès en Master 1, Master 2, MSc et DU IDEX sont approuvés avec 37 voix pour et 3 abstentions.

III.7.- Modification de tarif du DU MBA Security, Defense and Space Industries(IAE) et du DIU Lasers et Médecine Buccale (Faculté de Chirurgie Dentaire)

Concernant le DU « MBA Security, Defense and Space Industries » de l'IAE, M. AZOULAY explique qu'un tarif unique avait été mis en place or certains blocs de la formation étaient proposés séparément et les étudiants devaient repayer l'intégralité du tarif lorsqu'ils voulaient valider le DU alors qu'ils s'étaient déjà acquitté d'une partie du montant, un tarif adapté et modulable est donc proposé pour les étudiants concernés.

Le cas du DIU Lasers et Médecine Buccale de la Faculté de Chirurgie Dentaire est différent car il s'agit là d'une régularisation demandée afin d'aligner le tarif sur celui de l'Université de Bordeaux partenaire de ce DIU qui a souhaité procéder à une légère augmentation.

Les modifications de tarifs du DU MBA Security, Defense and Space Industries et du DIU Lasers et Médecine Buccale sont approuvés à l'unanimité avec 41 voix.

III.8.- Opportunité d'installation du département informatique de l'IUT sur Sophia Antipolis

M. AZOULAY indique que cette demande de déménagement du département informatique a été rejetée avec une large majorité par le Conseil de l'IUT, un travail doit donc être mené avec les instances de l'institut afin de poursuivre la réflexion et l'examen du projet par le CAc est en conséquence reporté.

IV.- Recherche

IV.9.- Changement de direction et direction adjointe du Laboratoire d'Anthropologie et de Psychologie Cognitives, Sociales et Cliniques (LAPCOS / UPR 7278)

Annexe « Compte Rendu du Conseil de Laboratoire du LAPCOS 08/11/2021 »

Annexe « Assemblée générale du laboratoire LAPCOS du 13/12/21 »

Annexe « CV Isabelle MILHABET »

Annexe « CV Dirk STEINER »

M. Noël DIMARCQ indique que le laboratoire d'Anthropologie et de Psychologie Cognitives, Sociales et Cliniques (LAPCOS / UPR 7278) est un laboratoire interdisciplinaire regroupant de nombreuses disciplines : l'anthropologie, la psychologie sociale, clinique, la psychologie du travail, la neuropsychologie, l'ergonomie, la sociologie, les sciences du mouvement humain, les sciences de l'éducation et l'histoire de l'art.

Il est proposé de conserver l'équipe de direction en permutant la direction et la direction adjointe.

Mme Isabelle MILHABET, Professeure, directrice adjointe du LAPCOS depuis 2015, est proposée en tant que Directrice du laboratoire.

Dirk STEINER, Professeur, dirige le LAPCOS depuis 2015. Il est proposé en tant que Directeur adjoint du laboratoire.

L'Assemblée Générale du LAPCOS du 13 Décembre 2021 a donné un avis favorable à la majorité à ce changement de direction et direction adjointe.

M. Noël DIMARCQ propose aux conseillers et conseillères de donner un avis favorable à la nomination de Mme Isabelle MILHABET et M. Dirk STEINER en tant que directrice et directeur adjoint du LAPCOS à compter du 1er Janvier 2022 jusqu'au 31 Juin 2023.

Le CAc donne un avis favorable à l'unanimité à la nomination de Mme Isabelle MILHABET et M. Dirk STEINER en tant que directrice et directeur adjoint du LAPCOS à compter du 1er Janvier 2022 jusqu'au 30 Juin 2023. (39 voix POUR).

IV.10.- Direction adjointe du laboratoire « Ecology and Conservation Science for Sustainable Seas » (ECOSEAS / UMR 7035)

Annexe « Extrait de Procès Verbal de l'Assemblée Générale des Personnels ECOSEAS 27/10/2021 »

Annexe « CV Marie Yasmine BOTTEIN »

M. Noël DIMARCQ précise que le laboratoire « Ecology and Conservation Science for Sustainable Seas » (ECOSEAS) est une Unité Mixte de Recherche UCA/CNRS spécialisée en écologie marine et écotoxicologie.

Au regard de la charge de travail importante que représente la direction du laboratoire, une direction adjointe est proposée pour seconder Mme Cécile SABOURAUT, Directrice du laboratoire.

Mme Marie Yasmine BOTTEIN, proposée en tant que directrice adjointe, vient d'être recrutée en tant que Professeure.

Ses domaines d'expertise sont axés sur l'environnement, la santé et le développement international et durable.

L'assemblée générale d'ECOSEAS du 27 Octobre 2021 a voté à l'unanimité moins une abstention la nomination de Mme Marie Yasmine BOTTEIN à la direction adjointe du laboratoire ECOSEAS.

M. Noël DIMARCQ propose aux conseillers et conseillères de donner un avis favorable à la nomination de Mme Marie Yasmine BOTTEIN en tant que directrice adjointe du laboratoire ECOSEAS à compter du 1^{er} Décembre 2021 jusqu'au 23 Décembre 2023.

Le CAc donne un avis favorable à l'unanimité à la nomination de Mme Marie Yasmine BOTTEIN en tant que directrice adjointe du laboratoire ECOSEAS à compter du 1er Décembre 2021 jusqu'au 23 Décembre 2023. (36 VOIX POUR).

IV.11.- Changement de direction adjointe du laboratoire de Droit International et Européen (LADIE / UPR 7414)

Annexe « Extrait de PV du Conseil de Laboratoire du LADIE 08/11/2021 »

Annexe « CV Julie TRIBOLO FERRAND »

Le LADIE, créé en 2016 par la fusion de deux laboratoires spécialisés, l'un en droit international, l'autre en droit européen, mène des travaux dans une perspective pluridisciplinaire et d'ouverture internationale. Le LADIE a construit son expertise et sa notoriété sur la convergence de la recherche en droit international et européen en matière d'enjeux de sécurité et protection de la personne humaine (notamment en droit du recours à la force, DIH, droits des migrants et des réfugiés), gouvernance de l'UE (en particulier en matière de relations extérieures) et droit international du commerce. Le droit de la mer constitue également un axe historique de ses travaux, élargi désormais par des recherches sur le droit des espaces.

M. Noël DIMARCQ indique que suite à la démission de M. Mehdi MEZAGUER, maître de conférences et directeur adjoint du LADIE, le Conseil de Laboratoire du 8 Novembre 2021 a élu à l'unanimité moins 2 abstentions, Mme Julie TRIBOLO FERRAND, Maître de conférences en droit public et responsable du Diplôme Universitaire de Droit international humanitaire, pour être directrice adjointe de l'unité.

M. Noël DIMARCQ propose aux conseillers et conseillères de donner un avis favorable à la nomination de Mme Julie TRIBOLO FERRAND en tant que directrice adjointe du LADIE à compter du 17 Décembre 2021 et jusqu'au 23 Mars 2024.

Le CAc donne un avis favorable à l'unanimité à la nomination de Mme Julie TRIBOLO FERRAND en tant que directrice adjointe du LADIE à compter du 17 Décembre 2021 et jusqu'au 23 Mars 2024 (36 voix POUR).

IV.12.- Changement de direction adjointe du laboratoire Joseph Louis LAGRANGE (LAGRANGE / UMR 7293)

Annexe « PV Conseil de laboratoire LAGRANGE 10.12.21 »

Annexe « CV Mme NESVADBA »

Le laboratoire Joseph Louis LAGRANGE est une Unité Mixte de Recherche de l'Observatoire de la Côte d'Azur, du CNRS et de l'Université Côte d'Azur.

C'est un laboratoire pluridisciplinaire qui regroupe des équipes d'astrophysique (planétologie, physique stellaire et solaire, galaxies et cosmologie), de mécanique des fluides, de traitement du signal et images et d'instrumentation pour l'observation astronomique à haute résolution spatiale et haute dynamique. Des compétences transverses en calcul à haute performance sont au cœur des capacités des équipes pour développer de nouvelles théories et modèles, de les confronter à des observations acquises sur les grands télescopes au sol et dans l'espace.

M. Noël DIMARCQ indique que Mme Nicole NESVADBA, directrice de recherche CNRS au laboratoire LAGRANGE est proposée en tant que directrice adjointe en remplacement de M. Paolo TANGA, directeur adjoint du laboratoire
Conseil Académique n°17 du 17 décembre 2021

LAGRANGE depuis 5 ans.

Mme Nicole NESVADBA a rejoint le laboratoire LAGRANGE en 2019 et dispose d'une activité reconnue dans son domaine d'activité au niveau national et international. Son domaine d'expertise est axé sur la formation des étoiles et l'étude des noyaux actifs de galaxie.

Le conseil de laboratoire du 10 décembre 2021 a donné un avis favorable à la nomination de Mme Nicole NESVADBA.

M. Noël DIMARCQ propose aux conseillers et conseillères de donner un avis favorable à la nomination de Mme Nicole NESVADBA en tant que directrice adjointe du laboratoire LAGRANGE à compter du 1^{er} Janvier 2022 et jusqu'au 31 Décembre 2026.

Le CAC donne un avis favorable à l'unanimité à la nomination de Mme Nicole NESVADBA en tant que directrice adjointe du laboratoire LAGRANGE à compter du 1er Janvier 2022 et jusqu'au 31 Décembre 2026. (34 voix POUR)

IV.13.- Proposition au titre d'Honoris Causa: M. Yann LECUN

Annexe « Présentation Yann LE CUN »

Intervenant :

M. Charles BOUYEYRON, Directeur de l'Institut 3IA

M. Noël DIMARCQ indique que la demande d'attribution du titre d'Honoris Causa de M. Yann Le Cun doit faire l'objet d'une instruction par le Ministère des Affaires Etrangères.

Il laisse la parole à M. Charles BOUYEYRON, Directeur de l'Institut 3IA pour son intervention.

M. Charles BOUYEYRON présente l'évolution de la carrière de M. Yann Le Cun qui fait l'objet d'une demande d'attribution du titre de Docteur Honoris Causa.

M. Yann LE CUN est l'actuel Vice-Président et Directeur scientifique Intelligence Artificielle de Facebook (META). Il est également le fondateur et l'ancien directeur du Facebook AI Research, le centre de recherche européen dédié à l'Intelligence Artificielle. En parallèle, il est Professeur à la New York University (NYU) affilié au Courant Institute of Mathematical Sciences, et au Center for Data Science dont il est le fondateur.

M. Charles BOUYEYRON indique qu'en 2019, M. Yann LE CUN a reçu le prix Turing de l'Association for Computing Machinery aux côtés de Geoffrey Hinton et Yoshua Bengio pour leurs travaux sur l'apprentissage profond. Il a également été lauréat de nombreux prix et professeur invité au Collège de France en 2015-2016 ce qui atteste d'une carrière extrêmement prolifique.

Ses travaux portent depuis 30 ans sur l'intelligence artificielle, l'apprentissage machine, la vision artificielle et la robotique. Il est l'inventeur des réseaux convolutifs et un des chefs de file de l'apprentissage profond qui depuis quelques années a révolutionné l'intelligence artificielle.

M. Charles BOUYEYRON décrit ensuite les liens de M. Yann LE CUN avec la Côte d'Azur. Il cite notamment la participation de celui-ci au World Artificial Intelligence Cannes Festival (<https://worldaicannes.com/>) qui aura lieu du 10 au 13 Février 2022 à Cannes pour lequel il est membre du comité d'Honneur.

Il est également impliqué dans la semaine de l'Intelligence Artificielle du département des Alpes Maritimes qui se tiendra en Février 2022. Il fera en outre, une conférence grand public à Antibes en Février. L'université côte d'Azur est d'autre part en discussion avec M. Yann LE CUN pour qu'il intervienne lors de la Deep Learning School 2022 sous la forme d'une Key Note.

M. Yann LE CUN est également impliqué dans le réseau des Instituts Interdisciplinaires pour l'Intelligence Artificielle (3IA) car il a des activités fortes avec le PaRis AI Research InstitutE (PRAIRIE) qui fait partie des quatre instituts 3IA créés dans le cadre de la stratégie nationale de recherche en Intelligence Artificielle.

Suite à la présentation de M. Charles BOUYEYRON, M. Noël DIMARCQ propose aux conseillers et aux conseillères de donner un avis favorable à l'attribution du titre de Docteur Honoris Causa à M. Yann LE CUN.

Le CAC donne un avis favorable à l'unanimité moins 3 abstentions à l'attribution du titre de Docteur Honoris Causa à M. Yann LE CUN (29 voix POUR – 3 ABSTENTIONS).

La proposition sera validée par le Conseil d'Administration restreint d'Université Côte d'Azur et le dossier sera transmis au Ministère des affaires étrangères pour avis.

IV.14.- Décision AAP CSI 2022 - 3 Volets (Colloques, Recherche et Équipements) Annexe « Attributions CSI 2022_CAc 17.12.21 »

M. Noël DIMARCQ précise que le budget de l'Etablissement, dont celui de la Recherche, a été validé par le Conseil d'Administration le 16 Décembre 2021.

La séance du CAC du 17 Décembre 2021 consiste à adopter la répartition des moyens destinés à la recherche et à se prononcer sur la répartition de l'enveloppe CSI et celle des dotations UCA destinée aux différentes structures de recherche.

Suite à l'étude et au classement des demandes effectuées sur les différents volets lors des séances du CAC du 23 Novembre 2021 (Volet « Colloques ») et du 02 Décembre 2021 (Volets « Équipements » et « Recherche »), il présente l'historique des différents volets CSI en intégrant la proposition des projets à soutenir pour l'année 2022 :

Evolution du soutien CSI Colloques							
Année	Forfait	Demandes	Financements sollicités	Dossiers soutenus	% de soutien sur le nbre de demandes	Montant CSI Colloque	% de soutien sur financements sollicités
2018	2 350,00 €	32	108 206,90 €	17	53,13%	38 070,00 €	35,18%
2019	2 300,00 €	44	140 963,78 €	18	40,91%	41 100,00 €	29,16%
2020	2 200,00 €	46	131 960,00 €	23	50,00%	44 300,00 €	33,57%
2021	Entre 1K€ et 2,5K€	33	111 375,00 €	22	66,67%	43 000,00 €	38,61%
	1K€ : 2 Projets / 1,5K€: 9 Projets / 2,5K€: 11 Projets						
2022		36	136 008,76 €	20	55,56%	49 630,00 €	36,49%
Evolution du soutien CSI Recherche							
Année	Demandes	CSI sollicités	Dossiers soutenus	% de soutien sur le nombre de demandes	Montant CSI Recherche	% de soutien sur financements sollicités	
2018	29	352 475,00 €	19	65,52%	169 735,00 €	48,16%	
2019	38	400 930,00 €	18	47,37%	170 069,00 €	42,42%	
2020	49	507 715,00 €	21	42,86%	166 669,00 €	32,83%	
2021	39	485 958,65 €	23	58,97%	225 300,00 €	46,36%	
2022	46	568 608,07 €	28	60,87%	232 450,00 €	40,88%	
Evolution du soutien CSI ÉQUIPEMENT							
Année	Demandes	CSI sollicités	Dossiers soutenus	% de soutien sur demandes présentées	Montant CSI Equipement	% de soutien sur financements sollicités	
2018	17	412 145,00 €	4	23,53%	40 000,00 €	9,71%	
2019	10	233 263,00 €	3	30,00%	38 348,00 €	16,44%	
2020	11	228 380,00 €	2	18,18%	39 599,00 €	17,34%	
2021	10	182 885,00 €	5	50,00%	79 000,00 €	43,20%	
2022	11	264 673,00 €	8	72,73%	95 480,00 €	36,07%	

M. Noël DIMARCQ souligne que depuis 2020 l'enveloppe globale des Crédits Scientifiques Incitatifs a été notablement augmentée.

Il précise que l'année dernière ce sont des revenus de propriété intellectuelle qui avaient abondé l'enveloppe des CSI d'un montant de 100 000 euros.

En 2022, l'abondement provient notamment d'une partie des crédits de la Loi de Programmation de la Recherche.

Suite à la présentation des classements effectués lors des séances du CAC du 23 Novembre 2021 et du 02 Décembre 2021, M. Noël DIMARCQ propose aux conseillers et aux conseillères d'approuver les montants attribués sur les 3 volets des Crédits Scientifiques Incitatifs (« Colloques », Équipements » et « Recherche »).

Le Conseil Académique approuve à l'unanimité l'attribution des Crédits Scientifiques Incitatifs 2022 conformément à l'article 49-2 du Décret 2019-785 du 25 Juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts. (35 voix POUR)

IV.15.- Décision Dotations 2022

Annexe « Dotations Structures de Recherche 2022 »

M. Noël DIMARCQ indique tout d'abord que le montant de l'abondement alloué par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) dans le cadre de la loi de Programmation de la Recherche (LPR) a été calculé en se basant sur la déclaration commune UCA/OCA des moyens récurrents dédiés à la Recherche.

Il précise la ventilation de cet abondement LPR :

225 K€ Dotations laboratoires

90 K€ Soutien aux nouveaux MCF (recrutement 2021)

60 K€ Part versée à l'OCA (soutien aux 3 labos en cotutelle OCA)

50 K€ Abondement CSI 2022

19 K€ autres Opérations (9 K€ Cocolab, 5 K€ ED SFA / rééquilibrage, 5 K€ adhésion pôle compétitivité)

Il présente ensuite une synthèse du soutien au structure de Recherche depuis 2017 :

SYNTHESE						
Types de structures	Subvention 2017	Subvention 2018	Subvention 2019	Subvention 2020	Subvention 2021	Subvention 2022
UPR et UMR	3 013 309,32	2 981 356,09	3 036 644,51	3 043 839,52	3 026 680,00	3 028 000,00
UPR et UMR LPR dotation						225 000,00
UPR et UMR LPR MCF						90 000,00
Structures Fédératives	99 000,00	114 150,00	123 800,00	123 800,00	175 800,00	175 800,00
LIA UMI	92 000,00	70 550,00	60 000,00	70 000,00	90 000,00	90 000,00
Plateformes et services	185 000,00	175 350,00	177 000,00	157 000,00	162 000,00	173 500,00
TOTAL	3 389 309,32 €	3 341 406,09	3 397 444,51	3 394 639,52	3 454 480,00	3 782 300,00

Il souligne que l'enveloppe globale des dotations pour 2022 a été augmentée de 450 000 €, notamment grâce à l'apport de la LPR.

Il indique que l'Université Côte d'Azur soutient également les structures de recherche en prenant en charge différentes adhésions et cotisations à hauteur de 55 000 €.

- Pour les dotations aux UPR et au UMR (cf. Annexe « Dotations Structures de Recherche 2022 »)

M. Noël DIMARCQ précise que les dotations aux unités ont été augmentées en moyenne d'environ 10% dans le cadre de la LPR, en prenant en compte l'abondement sur les dotations de base et le soutien aux nouveaux MCF (recrutement 2021 ; 5 k€ / MCF).

Par rapport à 2021, il est aussi à noter la fermeture de l'UPR UPRC et la création de l'URE LRTO.

L'augmentation des dotations de base des unités a été calculée pour réduire les disparités relevées au sein de chaque domaine scientifique, en se basant sur le nombre d'enseignants chercheurs en équivalent Temps plein travaillé (ETPT).

Toutes les unités ont vu leurs dotations de base augmenter d'au moins 2 %. L'augmentation moyenne des dotations de base est de 7,4 % avec un effort particulier pour les domaines scientifique 6 et 7 qui obtiennent une augmentation d'environ 15 %. Cette augmentation permettra également aux laboratoires de Sciences Humaines et Sociales de financer davantage les frais de soutenance de thèse qui sont actuellement pris en charge en partie sur le budget des Écoles Doctorales.

- Pour les dotations aux structures et actions fédératives (cf. Annexe « Dotations Structures de Recherche 2022 »)

Les dotations sont reconduites à l'identique.

- Pour les Laboratoire internationaux associés (LIA) et les Unités Mixtes Internationales (UMI) (cf. Annexe « Dotations Structures de Recherche 2022 »)

Les dotations pour les LIA et les UMI sont reconduites à l'identique car elles sont déterminées par des conventions ou contrats avec les établissements partenaires.

- Pour les plateformes et services (cf. Annexe « CAC Budget Recherche Labo 2021 »)

Les dotations sont reconduites à l'identique. Il est à noter plusieurs évolutions par rapport à 2021 :

- Le Soutien à la Plateforme Cocolab (financé auparavant par l'Idex)
- Le Soutien au fonctionnement du comité d'éthique pour l'expérimentation animale CIEPAL sur la ligne « Animalerie »

Un conseiller s'interroge sur la mention « animalerie » dans le tableau des dotations et si cela regroupe toutes les animaleries.

M. Noël DIMARCQ indique qu'avec Mme Anne-Odile HUEBER, chargée de mission sur la politique biologie et santé, une réflexion sur le modèle économique afin de financer le fonctionnement des animaleries est en cours. Dans l'attente des conclusions de cette réflexion, le budget de la ligne « Animalerie » reste inchangée par rapport à l'année dernière. Mme Magali MAILLAND, responsable du service recherche de la DRVI précise que la ligne « Animalerie » concerne les animaleries en lien avec le Centre méditerranéen de médecine moléculaire (C3M / UMRS1065) et l'Institut de Recherche sur le Cancer et le vieillissement (IRCAN/UMR 7284).

Suite aux débats, M. Noël DIMARCQ propose de passer au vote pour adopter les montants relatifs aux dotations des structures de recherche pour l'année 2022 : Unités Propres de Recherche, Unités Mixtes de Recherche (UPR/UMR), Structures et actions Fédératives, Laboratoires Internationaux Associés et Unités Mixtes Internationales (LIA et UMI), Plateformes et Services.

Le Conseil Académique approuve à l'unanimité les Dotations 2022 attribuées aux structures de recherche pour l'exercice budgétaire 2022 conformément à l'article 49-2 du Décret 2019-785 du 25 Juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts. (33 voix POUR).

IV.16.- Fermeture de l'Unité de Pharmacogénétique et Radiogénétique des Cancers (UPRC / UPR 7497)

M. Noël DIMARCQ présente l'historique de la création de l'Unité de Pharmacogénétique et Radiogénétique des Cancers (UPRC / UPR 7497) et le contexte de sa fermeture.

L'unité propre a été créée en 2017 dans le but d'optimiser la prise en charge médicamenteuse en développant une approche de médecine personnalisée pour adapter le traitement à chaque patient et entretient un lien fort avec le Centre Antoine Lacassagne, l'un des centres de lutte contre le Cancer Français.

La direction a été assurée depuis sa création par le Professeur Gérard Milano, qui est récemment parti en retraite. Celui-ci continue d'avoir des activités en lien avec le Centre Antoine Lacassagne (CAL).

De nombreux échanges avec le CAL pour co-construire une stratégie de Recherche en bonne articulation avec celle d'Université Côte d'Azur ont été engagés.

Le départ à la retraite du Professeur Milano ainsi que les discussions concernant la redéfinition du partenariat Recherche avec le CAL a conduit à la décision de fermer l'UPRC telle qu'elle a existé et de soutenir la recherche translationnelle en Oncologie via la création d'une nouvelle unité qui sera présentée au CAC dans les points suivants à l'ordre du jour.

M. Noël DIMARCQ propose que le CAC donne un avis favorable à la fermeture de l'Unité de Pharmacogénétique et Radiogénétique des Cancers (UPRC / UPR 7497) à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à l'unanimité à la fermeture de l'Unité de Pharmacogénétique et Radiogénétique des Cancers (UPRC / UPR 7497) à compter du 1er Janvier 2022. (36 voix POUR).

La fermeture de l'UPRC sera entérinée par une délibération du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur.

IV.17.- Projet de création de l'URE de Recherche Translationnelle en Oncologie

Annexe « Présentation URE de Recherche Translationnelle en Oncologie »

Intervenante :

Mme Esma SAADA, Md, Phd HDR

M. Noël DIMARCQ laisse la parole à Mme Esma SAADA pour sa présentation concernant le projet de création de l'URE Laboratoire de Recherche Translationnelle en Oncologie (LRTO).

Mme Esma SAADA présente tout d'abord le contexte du projet de création de l'URE LRTO et les partenariats avec d'autres structures impliquées dans la recherche contre le cancer (cf Annexe « Présentation URE de Recherche Translationnelle en Oncologie »).

Elle précise, d'une part que l'objectif premier de l'URE LRTO est de se positionner en tant qu'interface privilégiée entre la recherche clinique et la recherche fondamentale sur le cancer dans la région PACA Est.

Elle indique ensuite les différents axes de recherche qui seront explorés au sein de l'unité :

- L'oncopharmacogénétique (coordination par le Docteur Marie Christine ETIENNE)
- Médecine de Précision et ciblage thérapeutique (coordination par le Docteur Esma SAADA)
- Immunothérapie et personnalisation des traitements en oncologie

Mme Esma SAADA présente, d'autre part l'organigramme ainsi que les locaux et les équipements dédiés au laboratoire au sein du Centre Antoine Lacassagne (CAL). Elle détaille les différents financements de l'Unité.

Elle décrit ensuite ses fonctions hospitalières, ses différentes activités de recherche et d'enseignement et conclut sa présentation en évoquant les principaux objectifs et perspectives de l'unité LRTO :

- Renforcer la dynamique de recherche au sein du CAL
- Renforcer le partenariat UCA-CAL dans le domaine de l'oncologie
- La possibilité d'une évolution vers une unité propre UCA ou une unité mixte de recherche UCA-CAL

M. Noël DIMARCQ remercie Mme Esma SAADA pour sa présentation complète et synthétique. Il précise qu'il s'agit de la création d'une unité de recherche en émergence ce qui permettra de maturer l'évolution et le positionnement de cette unité sur plusieurs années. Un bilan de l'unité à deux ans sera présenté au CAC.

Une conseillère s'interroge si cette unité s'appuie uniquement sur les sciences de la vie et de la santé (SVS) ou également les Sciences humaines et Sociales (SHS), notamment l'éducation thérapeutique et le rôle de l'activité physique chez les patients. D'autre part elle souhaiterait avoir des précisions sur le lien possible avec la Fédération de Recherche sur les interventions en santé dans la continuité de précédents projets du LAMHESS avec le CAL.

Mme Esma SAADA indique qu'il y a certainement des interactions à établir. Néanmoins, l'objectif est de consolider l'équipe sur des thématiques bien définies durant les premières années de création.

M. Noël DIMARCQ ajoute qu'il y a une approche globale des partenariats entre le CAL et UCA avec un spectre large des sujets et des équipes impliquées en termes d'objectifs et de thèmes de recherche. Il donne notamment pour exemple le partenariat avec le laboratoire TIRO MATOs sur la thématique.

Un conseiller souhaiterait savoir si le CAL a vocation à devenir une tutelle d'UMR.

M. Noël DIMARCQ indique qu'un décret est paru à l'été 2021 offrant la possibilité aux établissements de santé de devenir tutelles d'UMR avec l'Université. Il précise qu'une convention lie l'Université Côte d'Azur au CAL et au CHU. Il est donc envisagé une unité mixte de recherche si c'est la meilleure solution pour consolider le partenariat UCA-CAL et le positionnement de l'unité.

M. Noël DIMARCQ propose que le CAC donne un avis favorable à la création du Laboratoire de Recherche Transitionnelle en Oncologie (LRTO).

Le Conseil Académique donne un avis favorable à l'unanimité à la création du Laboratoire de Recherche Transitionnelle en Oncologie (LRTO). (37 voix POUR)

La création du laboratoire de Recherche Transitionnelle en Oncologie sera entérinée par une délibération du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur.

M. Stéphane AZOULAY remercie les conseillers et conseillères pour leur participation et leur implication lors des séances et précise que le prochain Conseil Académique plénier se tiendra le 13 Janvier 2022.

M. Noël DIMARCQ souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année à tous les conseillers et conseillères et lève la séance.

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
Le Vice-Président Recherche et Innovation



Noël DIMARCQ